



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la Représentation de l'Etat**

Affaire suivie par Marie-Hélène BOISSEAU

Dijon, le 30 octobre 2020

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Le mercredi 11 novembre 2020, nous commémorerons la victoire et la paix, le jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France.

Personne ne doit oublier ceux qui ont œuvré en faveur de la liberté et de la paix et tous ceux qui sont tombés pour la France.

Néanmoins, la situation sanitaire et les nouvelles mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies commémoratives dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes...).

C'est pourquoi, étant donné le caractère fédérateur de la commémoration, le Gouvernement a décidé d'autoriser la tenue des cérémonies pour le 11 novembre en format restreint et en appliquant les gestes de distanciation.

Dans ces circonstances, je vous invite à organiser une cérémonie devant le Monument aux Morts de votre commune en respectant les mesures suivantes :

- la population ne sera pas conviée en revanche elle sera invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant ses balcons, fenêtres... ;
- il n'y aura pas de troupes et pas d'invités ;
- la nécessaire protection des anciens combattants, habituellement très présents, rendra impossible leur participation à cette cérémonie ;
- vous pourrez procéder au dépôt d'une gerbe, accompagné éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, en n'excédant pas 5 personnes et en respectant les mesures de distanciation ;
- la présence facultative des porte-drapeaux se limitera à un ou deux jeunes porte-drapeaux au maximum.

Le message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des armées, que vous lirez devant le Monument aux Morts de votre commune lors de cette commémoration sera déposé, dès réception de ce dernier, dans votre espace personnel : <http://www.cote-dor.gouv.fr/circulaires-mairies-de-cote-d-or-r2848.html>.

Enfin, les édifices publics et les mairies en particulier ont vocation à être pavés aux couleurs de la France toute la journée du 11 novembre 2020, sous réserve que les agents affectés à cette tâche soient mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité. Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national

Sachant compter sur votre concours, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that loops around itself and extends horizontally to the right.

Danyl AFSOUD